



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 126 et 130 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/672) et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/673). Au cours de l'examen de ces rapports, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, ainsi qu'avec le chef de l'administration de la Mission, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements.

2. Le Conseil de sécurité a créé la MINUEE par sa résolution 1312 (2000) du 31 juillet 2000, pour une période initiale de six mois. Au paragraphe 2 de sa résolution 1320 (2000) du 15 septembre 2000, il a autorisé le déploiement d'un maximum de 4 200 hommes, dont 220 observateurs militaires au plus. Par sa résolution 1430 (2002) du 14 août 2002, il a modifié le mandat de la Mission pour y inclure le déminage dans les principales zones en vue de la démarcation et l'apport d'un soutien administratif et logistique aux bureaux locaux de la Commission du tracé de la frontière. Le Conseil a prorogé le mandat de la Mission dans plusieurs résolutions, dont la plus récente est la résolution 1466 (2003) du 14 mars 2003.



I. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

3. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 56/250 A du 24 décembre 2001, d'ouvrir, pour financer le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, un crédit d'un montant brut de 200 279 308 dollars (montant net : 196 227 505 dollars) comprenant un montant brut de 1 879 308 dollars (montant net : 1 737 605 dollars) à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, en sus du crédit d'un montant brut de 5 444 104 dollars (montant net : 4 777 737 dollars) destiné au compte d'appui et du crédit d'un montant brut de 568 706 dollars (montant net : 510 695 dollars) destiné à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) déjà ouverts par sa résolution 55/252 B du 14 juin 2001, et comprenant également le montant brut de 90 millions de dollars (montant net : 88 933 450 dollars) qu'elle avait autorisé par cette dernière résolution.

4. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUEE (A/57/672, sect. II.A), le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 185 007 700 dollars (montant net : 181 499 800 dollars). Le montant brut du solde inutilisé est de 13 392 300 dollars (montant net : 12 990 100 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, 6,8 % du crédit ouvert. Le Comité consultatif a été informé que le solde inutilisé tenait essentiellement aux facteurs suivants : le coût unitaire des déplacements des observateurs militaires et membres des contingents a été plus faible que prévu, le taux effectif de vacance de postes (14 %) a été supérieur à celui retenu dans les prévisions budgétaires (10 %) dans le cas du personnel international et l'acquisition de matériel provenant des stocks de la Division de l'administration et de la logistique des missions a permis de réaliser des économies au titre des installations et des infrastructures.

5. Le Comité consultatif rappelle que le montant brut des propositions budgétaires initiales pour l'exercice 2001/02 s'élevait à 208 879 800 dollars (voir A/56/610). Dans son rapport à ce sujet (A/56/661, par. 38), il avait recommandé à l'Assemblée générale de réduire ce montant de 10,5 millions de dollars, ce qu'elle avait fait en approuvant un crédit d'un montant brut de 198,4 millions de dollars dans sa résolution 56/250 A. L'existence, en dépit de cette réduction, d'un solde inutilisé de 13,4 millions de dollars témoigne d'un manque de réalisme dans l'établissement des prévisions budgétaires.

6. Le Comité consultatif note qu'à la section II.B du rapport sur l'exécution du budget le montant total des autres recettes et des ajustements de l'exercice s'élève à 10 547 000 dollars, soit 3 601 000 dollars d'intérêts créditeurs, 390 000 dollars de recettes diverses et 6 556 000 dollars d'économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs. **Ce dernier chiffre est élevé; il faudrait à l'avenir expliquer ce type d'ajustement dans les rapports.**

7. Les observations du Comité consultatif sur les précisions relatives aux différents objets de dépense données dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-après, dans les paragraphes consacrés à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir également le document A/57/772 pour les observations du Comité sur la présentation de ces documents).

II. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, un montant total de 525 500 200 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUEE. Le montant des quotes-parts versées s'élevait à 443 312 200 dollars, un solde de 82 188 000 dollars restait dû à cette date. Au 31 décembre 2002, la Mission disposait de 78 300 000 dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 se chiffraient à 23 783 800 dollars.

9. En ce qui concerne le remboursement des dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées, le Comité consultatif a été informé que le montant total des paiements effectués s'élevait à 100 696 200 dollars au 31 décembre 2003 et que 8 760 000 dollars étaient dus à ce titre pour la période allant du 1er janvier 2003 au 28 février 2003. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, on lui a indiqué qu'au 28 février 2003, un montant de 37 337 000 dollars avait été remboursé à ce titre et qu'on estimait à 75 667 200 dollars le montant restant dû, les engagements non réglés s'élevant à 51 837 800 dollars (voir également par. 22 ci-après). S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, deux demandes avaient donné lieu au paiement d'un montant total de 100 000 dollars au 28 février 2003, deux autres étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 3 127 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs de la MINUEE pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se présentait comme suit au 28 février 2003 :

| | <i>Effectif autorisé</i> | <i>Effectif déployé</i> |
|--|------------------------------|-----------------------------|
| Observateurs militaires | 220 | 207 |
| Contingents | 3 980 | 3 870 |
| Personnel international | 259 | 231 |
| Personnel recruté dans le pays | 274 | 267 |
| Volontaires des Nations Unies | 82 | 81 |

11. On a communiqué au Comité consultatif l'estimation au 28 février 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir annexe I). Leur montant brut s'élève à 165 562 400 dollars (montant net : 163 051 100 dollars) alors que celui du crédit ouvert est de 220 830 200 dollars (montant net : 216 814 800 dollars).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

A. Mandat et résultats escomptés

12. De l'avis du Comité consultatif, la tentative qui a été faite pour uniformiser la présentation des données en retenant trois ou quatre composantes identiques pour toutes les missions a entraîné des anomalies dans la présentation des informations figurant dans les rapports sur l'exécution du budget de la MINUEE pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/672) et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/673). Le Comité ne comprend notamment pas pourquoi les activités en faveur des personnes déplacées, les programmes d'information, le déminage, les programmes relatifs aux droits de l'homme et les projets à impact rapide sont présentées au titre de la composante politique. Il a formulé des observations à ce sujet dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772).

13. À ce propos, le Comité consultatif fait observer que dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité des questions telles que les droits de l'homme, le déminage, l'information et la Commission du tracé de la frontière sont traitées séparément (voir, par exemple, S/2002/977 et S/2002/1393). Le projet de budget ne fait pas clairement apparaître les critères appliqués pour ranger les programmes connexes sous la composante politique ou sous la composante militaire. **En conséquence, le Comité recommande de réorganiser le contenu des composantes. Dans le cas de certaines missions, il peut être indispensable, compte tenu de leur mandat, de prévoir des composantes supplémentaires.**

14. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a appris que les produits prévus dans le projet de budget au titre de la composante Appui avaient été déterminés en fonction des activités menées depuis la fin de l'exercice clos le 30 juin 2002 et qu'ils pouvaient évoluer dans le temps en fonction des besoins de la Mission. Il en résulte que les indications sur les produits figurant dans les propositions budgétaires ne présentent que peu d'intérêt pour l'analyse de ces dernières par le Comité. **Le Comité recommande que le Secrétariat comble cette lacune dans les renseignements complémentaires qu'il lui communique. Il est indispensable qu'à l'avenir les crédits demandés pour financer les activités d'appui soient justifiés de manière plus complète et plus claire que dans les présentes propositions.**

B. Ressources nécessaires

15. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MINUEE (A/57/673, sect. II.A.1), le montant brut des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 s'élève à 198 355 200 dollars (montant net : 194 522 700 dollars). Par rapport au montant brut réparti pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, il représente une diminution de 22 475 000 dollars (10,2 %) se décomposant comme suit : 2 450 700 dollars (2,6 %) pour les militaires et le personnel de police, 4 938 300 dollars (14,9 %) pour le personnel civil et 15 086 100 dollars (16,2 %) pour les frais de fonctionnement.

1. Militaires et personnel de police

16. Les dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 sont estimées à 92,2 millions de dollars, montant inférieur de 2,5 millions de dollars à celui réparti pour l'exercice en cours, qui va du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Cette estimation est basée sur un effectif de 220 observateurs militaires et de 3 980 membres des contingents. Il n'est donc prévu aucun changement dans les effectifs du personnel militaire par rapport à l'exercice en cours.

17. Le Comité consultatif note que les dépenses effectives indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice clos le 30 juin 2002 se sont élevées à 83,7 millions de dollars alors que le montant réparti s'élevait à 87,7 millions de dollars. Il est précisé dans le rapport que l'écart entre ces deux chiffres est dû en majeure partie au fait que le montant des frais de voyage avait été moindre que prévu, tout comme celui des indemnités de subsistance (missions) (A/57/672, par. 5 et 6). D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, il semble que les économies réalisées par rapport au budget tiennent aussi au retard observé dans le déploiement du personnel militaire. **Le Comité demande qu'on lui communique à l'avenir des explications plus complètes sur les raisons de la sous-utilisation des crédits ouverts.**

18. On a vu au paragraphe 10 ci-dessus que l'effectif autorisé n'était toujours pas au complet. **Comme il l'a déjà indiqué à propos de cette mission (voir A/56/887/Add.9, par. 26), le Comité doute de la validité de l'hypothèse tablant sur un effectif complet pour cette catégorie de personnel.**

19. On a précisé au Comité consultatif, à sa demande, que sur 127 postes d'officiers d'état-major autorisés, 109 étaient pourvus au 31 décembre 2002. Les titulaires de ces postes perçoivent directement l'indemnité de permission et l'indemnité journalière, tout comme les membres des contingents. Les dépenses les concernant sont traitées conformément aux mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent les contingents. En ce qui concerne la question des frais à rembourser aux gouvernements au titre des officiers d'état-major du quartier général, qui était abordée dans le précédent rapport du Comité (A/56/661, par. 21), celui-ci a été informé que l'Organisation avait pris des dispositions pour assurer les services d'hébergement et de restauration nécessaires pour ces officiers.

20. En ce qui concerne les frais de voyage des observateurs militaires, qui ont été plus faibles que prévu au cours de l'exercice clos le 30 juin 2002, il ressort des renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif que l'écart est dû en majeure partie à la surestimation initiale du coût de ces déplacements (il n'a été que de 2 030 dollars par observateur au lieu des 3 375 dollars prévus dans le budget). Le Comité a également été informé que la baisse prévue dans le projet de budget pour 2003/04 tenait au fait que le coût estimatif, qui était de 8 200 dollars par observateur dans le budget de l'exercice en cours, avait été ramené à 4 100 dollars. Ayant demandé des éclaircissements sur la raison de ces écarts importants relatifs aux frais de voyage du personnel militaire, le Comité a appris que les chiffres utilisés pour 2001/02 représentaient les frais de voyage aller uniquement. L'estimation de 4 100 dollars pour un aller-retour retenue pour l'exercice 2003/04 est fondée sur le chiffre effectif moyen de 4 060 dollars enregistré au cours de l'exercice 2001/02. Le Comité fait observer à ce propos que la dépense moyenne par observateur prévue dans le budget de l'exercice 2001/02 était de 6 750 dollars alors

que la dépense effective n'avait été que de 4 060 dollars. **Le Comité estime que des écarts aussi importants entre les prévisions et les dépenses effectives sont le signe qu'il faut réexaminer la méthode d'évaluation de cet objet de dépense.**

21. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice clos le 30 juin 2002 (A/57/672, sect. II.C) que les dépenses de l'exercice se sont élevées à 35,9 millions de dollars. À sa demande, le Comité a obtenu des précisions sur le soutien fourni par la MINUEE aux pays qui fournissent des contingents (voir annexe II). Réitérant les préoccupations exprimées dans son rapport du 5 avril 2002, le Comité recommande à nouveau qu'en cas de prise en charge par l'ONU de fonctions qui devaient être assumées par les contingents, les mémorandums d'accord soient modifiés dans les meilleurs délais afin de tenir compte, notamment, du travail administratif qu'exige le contrôle et le suivi des dépenses entraînées par cette forme d'assistance (A/56/887/Add.9, par. 9 à 12). Il rappelle également les préoccupations qu'il a exprimées dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix en date du 5 avril 2002 (A/56/887, par. 33 à 35) au sujet de ce qu'il considérait comme de graves carences des arrangements relatifs au matériel appartenant aux contingents. Sa conclusion était qu'il fallait prêter une attention particulière aux inspections avant déploiement et en cours d'opération et réfléchir aux moyens d'améliorer les accords de remboursement.

22. En ce qui concerne le remboursement du matériel des contingents, le Comité consultatif a obtenu les renseignements complémentaires ci-après :

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

Situation au 28 février 2003

| <i>Année</i> | <i>Montants répartis</i> | <i>Montants dus (estimation)</i> | <i>Décaissements (remboursements)</i> | <i>Engagements non réglés</i> | <i>Demandes portées en comptes créditeurs</i> |
|--------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|---|
| 2000/01 | 15 691 600 | 21 546 500 | 15 559 641 | 112 800 | – |
| 2001/02 | 35 899 400 | 31 558 000 | 21 777 359 | 12 969 100 | 14 600 |
| 2002/03 | 38 756 000 | 22 562 700 | – | 38 756 000 | – |
| Total | 90 347 000 | 75 667 200 | 37 337 000 | 51 837 900 | 14 600 |

Le Comité estime que le processus d'ordonnancement avant paiement est anormalement long [voir également les observations qu'il a faites dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772) et celles du Comité des commissaires aux comptes (A/57/5, vol. II, par. 47 à 69)]. Comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, la situation de trésorerie de la Mission est satisfaisante puisque les liquidités s'élèvent à 78,3 millions de dollars. Il ne devrait donc pas se produire de retard dans le remboursement des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant, une fois l'ordonnancement de ces dépenses effectué.

Commission du tracé de la frontière

23. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget n'indique pas clairement les incidences budgétaires de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1430 (2002) de modifier le mandat de la MINUEE afin d'aider la Commission du tracé de la frontière à appliquer systématiquement sa décision concernant la démarcation de la frontière, pour y inclure : a) le déminage dans les principales zones en vue de la démarcation; et b) le soutien administratif et logistique aux bureaux locaux de la Commission. À ce propos, le Comité rappelle qu'au paragraphe 31 de son rapport du 5 avril 2002 (A/56/887/Add.9), il avait demandé que le prochain projet de budget donne des précisions sur le rôle éventuel de la MINUEE dans l'opération de démarcation, ainsi que sur le coût de l'assistance à fournir. Il note que cette assistance serait fournie selon la procédure que le Secrétaire général a décrite dans son rapport du 10 juillet 2002 (S/2002/744, par. 13, 14 et 17).

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2002, des contributions d'un montant de 10 240 503 dollars avaient été versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le tracé et l'abornement de la frontière et que les dépenses engagées s'élevaient à 2,7 millions de dollars à la même date. Le Comité a obtenu, à sa demande, un complément d'information sur l'appui que la MINUEE fournit à la Commission du tracé de la frontière à titre remboursable (voir annexe III).

2. Personnel civil

25. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour l'exercice 2003/04, qui couvrent 256 fonctionnaires internationaux, 282 agents recrutés dans le pays et 88 Volontaires des Nations Unies, s'élèvent à 28 314 900 dollars, soit une diminution de 4 938 300 dollars (14,9 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice 2002/03. Le Comité consultatif a été informé que ces prévisions ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les fonctionnaires internationaux, de 5 % pour les agents recrutés dans le pays et de 0 % pour les Volontaires des Nations Unies.

26. Le rapport sur l'exécution du budget (A/57/672) indique qu'une économie de 3,9 millions de dollars a été réalisée sur les dépenses afférentes au personnel civil. Les raisons de cette économie sont exposées en termes généraux aux paragraphes 7 à 9 du rapport et tiennent notamment à des retards dans le recrutement et au fait que des postes ont été pourvus à des classes inférieures à celles qui avaient été approuvées.

27. Le Comité consultatif relève dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies que les taux de vacance de postes moyens pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 étaient les suivants : administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : 16 %; agents des services généraux : 13 %; et personnel recruté dans le pays : 7 %. Sur un total de 613 postes approuvés, 515 postes étaient occupés en moyenne, ce qui correspond à un taux de vacance moyen de 16 %.

28. Lorsqu'il s'est rendu auprès de la MINUEE en juin 2002, le Comité consultatif a été informé qu'un grand nombre de postes étaient vacants au sein de la Mission, en particulier dans les services administratifs et dans les services d'appui. Il a

également appris qu'il y avait un déficit de 20 % dans les effectifs des services informatiques et que la Section des achats était en sous-effectif depuis novembre 2001; de surcroît, le chef de la section des achats venait tout juste de quitter son poste et l'administrateur chargé de cette section allait être muté à la Commission économique pour l'Afrique. On a signalé d'autres départs ou mutations, qui concernent notamment les chefs de la Section de la sécurité et du Groupe de gestion des marchés et de vérification du matériel appartenant aux contingents. Le chef de l'Administration a par ailleurs indiqué au Comité qu'il avait fallu une année entière pour recruter un administrateur chargé des questions relatives aux réclamations. À cet égard, le Comité rappelle qu'au paragraphe 175 de son rapport (A/57/5, vol. II), le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que la persistance de mouvements fréquents de personnel et la pénurie de cadres de direction exposaient la MINUEE à des risques d'erreurs et de non-respect des règles établies.

29. Ayant demandé des éclaircissements sur les délégations de pouvoir aux fins du recrutement, le Comité consultatif a été informé qu'une délégation de pouvoir avait été accordée pour le recrutement de personnel technique, dans le cadre d'un projet pilote, à deux missions dotées d'effectifs particulièrement nombreux, à savoir la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En attendant l'analyse des résultats du projet en question, la possibilité de déléguer des pouvoirs limités pour le recrutement dans des classes inférieures à un niveau déterminé serait envisagée au cas par cas. À l'heure actuelle, la MINUEE n'a pas reçu de délégation de pouvoir pour le recrutement de personnel.

30. Au vu des renseignements qui lui ont été fournis lors de sa visite auprès de la Mission, le Comité conclut que, même lorsque des postes sont effectivement attribués aux missions, les effectifs de certains services peuvent être suffisants du fait de retards au niveau du recrutement ou de départs. Les missions doivent planifier et gérer plus soigneusement les départs de membres du personnel, en particulier lorsqu'il s'agit de chefs de service, notamment en établissant des notes de transfert des responsabilités. Le fait d'autoriser le départ de membres du personnel appartenant à des services essentiels avant de s'assurer qu'ils pourront être remplacés rapidement va à l'encontre des principes d'une bonne gestion. Cette question importante devrait faire l'objet d'une collaboration plus étroite entre les missions et le Siège.

31. On prévoit un accroissement net de 11 unités dans les effectifs proposés pour l'exercice 2003/04, ce qui porterait le nombre des postes de 615 à 626. Le nouveau tableau proposé tient compte des modifications suivantes : a) trois postes internationaux [1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] en moins au Bureau de l'auditeur résident, le coût de ces postes devant dorénavant être imputé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) huit postes supplémentaires d'agents recrutés dans le pays; et c) six Volontaires des Nations Unies supplémentaires pour étoffer les activités de radiodiffusion du Bureau de l'information.

32. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, le Comité consultatif ne pense pas qu'il soit nécessaire de renforcer les effectifs afin d'intégrer les fonctions pour lesquelles la création de nouveaux postes a été demandée. Selon lui, on pourrait incorporer certaines de ces fonctions en maintenant les effectifs au niveau actuel (615). Au lieu de demander la création de postes supplémentaires

d'agents recrutés dans le pays (postes nationaux) et de Volontaires des Nations Unies pour les activités d'information, il faudrait s'attacher à pourvoir des postes nationaux qui sont actuellement vacants, si possible, ou à transformer des postes internationaux vacants, y compris des postes d'agents des services généraux, en postes nationaux et en postes de Volontaires.

33. Une déclaration sur la question de la future réduction des effectifs de la Mission a été communiquée au Comité consultatif à sa demande (voir annexe IV). Le Comité relève, dans le rapport du Secrétaire général du 20 décembre 2002 (voir S/2002/1393, par. 9), que la Commission du tracé de la frontière a arrêté un calendrier pour les activités de démarcation. Dans la déclaration susmentionnée, il est indiqué que la démarcation sera achevée d'ici à novembre 2003. À ce propos, le Comité note que, dans sa résolution 1466 (2003), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2003 et d'examiner fréquemment les progrès accomplis par les parties dans l'application de leurs engagements en vertu des Accords d'Alger et d'en examiner les conséquences éventuelles pour la MINUEE.

3. Dépenses opérationnelles

34. Les dépenses opérationnelles pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 sont estimées à 77,8 millions de dollars, soit une réduction de 15,1 millions de dollars (16,2 %) par rapport au montant réparti pour l'exercice en cours.

35. Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget (A/57/672, sect. II.A), que les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 73,6 millions de dollars, ce qui représente une économie de 5,5 millions de dollars. Les raisons de cette économie sont exposées aux paragraphes 10 à 18 du rapport. **À l'avenir, il faudrait fournir des précisions au Comité sur les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses effectives qui sont liés, entre autres, à des mesures prises par l'Administration en vue d'accroître l'efficacité et la productivité ou de renforcer les mécanismes de contrôle interne, par opposition à ceux qui sont dus notamment à des ajustements techniques, par exemple pour tenir compte de vacances de postes et de retards dans le déploiement des effectifs.**

Frais de voyages

36. Le montant prévu au titre des frais de voyage pour l'exercice 2003/04, tel qu'il est indiqué dans le projet de budget (A/57/673, sect. II.A.1), s'élève à 917 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 105 600 dollars par rapport au montant de 811 800 dollars qui avait été réparti pour l'exercice 2002/03. Le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice terminé le 30 juin 2002 fait apparaître une dépense de 926 100 dollars pour les frais de voyage afférents à cet exercice, soit une augmentation de 414 500 dollars par rapport au montant réparti (511 600 dollars). Le Comité consultatif relève dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies que les prévisions de dépenses pour 2003/04 comprennent un montant de 317 000 dollars correspondant à des frais de voyage pour des activités de formation. Un montant distinct de 551 000 dollars est demandé pour la formation de 307 fonctionnaires.

37. La raison donnée au paragraphe 13 du projet de budget pour l'augmentation des ressources nécessaires au titre des frais de voyage pour l'exercice 2003/04 peut

prêter à confusion. Alors qu'il est dit au paragraphe 13 que cette augmentation découle des « voyages supplémentaires prévus au titre de l'appui technique et administratif destiné à consolider le processus de paix et améliorer les compétences techniques du personnel », le Comité consultatif voit bien, d'après les renseignements plus détaillés qui lui ont été communiqués, que la majeure partie des ressources demandées sera consacrée à la formation et à la gestion. La part prévue pour les consultations politiques et les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission ne représente que 316 000 dollars.

38. Comme il est indiqué dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (voir A/57/772), le Comité consultatif considère que, pour justifier les voyages prévus aux fins de la gestion et de la formation, il ne suffit pas d'affirmer qu'ils sont nécessaires pour accroître l'efficacité et la productivité. Ces voyages doivent avoir un objet précis et produire des résultats mesurables en contribuant à la réalisation d'objectifs explicites. Par ailleurs, on peut présumer que, après avoir suivi une formation, les fonctionnaires auront moins besoin d'être supervisés dans l'accomplissement de leurs tâches et que le nombre de voyages à prévoir pour les hauts fonctionnaires au titre de la formation sera donc moins élevé. Il devrait également être possible de réduire le nombre des voyages en développant l'utilisation des technologies et en formant des formateurs pour certains des services de la Mission, ainsi que le Comité l'avait recommandé dans son rapport du 5 avril 2002 (A/56/887/Add.9, par. 36).

39. En ce qui concerne les voyages dans la zone de la Mission, le Comité consultatif a été informé que la MINUEE cherchait à réaliser des économies, par exemple en offrant un hébergement provisoire dans les quartiers généraux de secteur et en fournissant des repas pour le personnel militaire, ce qui permet de réduire les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions). **Le Comité salue ces efforts.**

40. Compte tenu des observations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver un montant de 850 000 dollars pour les frais de voyage, soit une réduction de 67 400 dollars par rapport au montant demandé (917 400 dollars).

Installations et infrastructures

41. Le Comité consultatif prie le Département des opérations de maintien de la paix de revoir les procédures régissant la fourniture de modules d'hébergement en dur pour les contingents afin de permettre l'utilisation de produits locaux, qui sont souvent mieux adaptés aux conditions locales, plus aisément accessibles et moins onéreux.

42. Le Comité consultatif prie le Département d'inclure dans le prochain projet de budget des renseignements sur les usages qui pourraient être envisagés pour les locaux de la MINUEE après la liquidation de la Mission.

Transports aériens

43. Le coût des transports aériens pour l'exercice se terminant le 30 juin 2004 est estimé à 23 111 100 dollars, ce qui représente une diminution de 4,8 millions de dollars par rapport au montant réparti pour l'exercice en cours. La variation est

expliquée au paragraphe 16 du projet de budget. Le Comité note que la flotte aérienne dont la Mission disposait au cours de l'exercice 2001/02 comprenait 19 aéronefs et que, après le retrait de 2 hélicoptères HS-500, cette flotte a été ramenée à 17 aéronefs pendant l'exercice en cours. Le projet de budget pour 2003/04 prévoit une flotte de 15 appareils, après le retrait de deux avions (P-166) qui ne sont plus requis pour la photographie aérienne.

44. Le Comité consultatif note dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies que sur un total de 4 104 heures de vol prévues pour les avions au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2002, 1 947 seulement ont été effectivement utilisées; en ce qui concerne les hélicoptères, on a effectué 6 624 heures de vol sur un total de 8 604 heures prévues. À ce propos, le Comité rappelle que, dans son rapport du 5 avril 2002 (A/56/887/Add.9, par. 13), il avait fait observer que les écarts importants entre le nombre d'heures effectives de vol et celui prévu au budget devait être justifié et qu'il conviendrait d'indiquer dans les prochains budgets comment le nombre d'heures effectives de vol enregistré dans le passé est pris en compte dans le calcul des estimations.

45. Le Comité consultatif a été informé que le Gouvernement italien avait décidé de retirer l'unité aérienne affectée à la MINUEE (2 hélicoptères Bell 212 et 1 avion de type G-222) à la fin de l'année 2002. Le G-222 avait été remplacé par un AN-26 loué auprès d'une société privée. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a été informé que le coût du G-222 fourni en vertu d'une lettre d'attribution au Gouvernement italien était de 513 dollars par heure, contre 268 dollars pour l'AN-26. **Le Comité se félicite de ce remplacement et des économies qui en résultent pour la Mission.**

46. Lors des entretiens qu'il a eus avec des représentants du Secrétaire général au sujet de la composition de la flotte aérienne de la Mission, le Comité consultatif a émis des doutes sur la justification de l'exploitation par la Mission de deux hélicoptères Bell 212, qui sont stationnés à Asmara, étant donné qu'elle dispose également de sept hélicoptères MI-8 pouvant être utilisés pour des évacuations sanitaires sur de longues distances, ainsi que d'un hélicoptère AS 330 Puma stationné à Djibouti. Il a été précisé au Comité que les sept MI-8 étaient destinés à un usage diurne et que 161 évacuations sanitaires avaient été effectuées au cours des deux dernières années, dont 32 de nuit. Les Bell 212 avaient été utilisés pour 13 d'entre elles. On a également indiqué que l'avion d'affaires était également utilisé aux fins des évacuations sanitaires. **En conséquence, le Comité consultatif demande à la Mission de réévaluer la nécessité d'un deuxième hélicoptère Bell 212. En attendant, il recommande de réduire les prévisions de dépenses afférentes aux opérations aériennes de 733 000 dollars, ce montant correspondant aux frais d'exploitation d'un hélicoptère Bell 212 sur une période d'un an.**

47. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait antérieurement recommandé à l'Administration de prendre les dispositions voulues pour garantir, de manière satisfaisante et en temps voulu, le remboursement des services d'appui aériens que les missions assurent pour le compte d'autres partenaires dans la région (voir A/56/887, par. 65) et que, d'autre part, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé au Département des opérations de maintien de la paix de recouvrer les coûts afférents au transport par une mission de personnel ou de cargaisons pour le compte de tiers (A/57/5, vol. II, par. 88). Le comité relève dans

les renseignements supplémentaires qu'on lui a fournis sur l'exécution du budget pour l'exercice terminé le 30 juin 2002 que 25 800 dollars seulement avaient été remboursés au titre de ces services d'appui. Il a été précisé, à sa demande, que la somme de 25 800 dollars comprenait uniquement le coût des communications téléphoniques et que le Département des opérations de maintien de la paix n'avait pas encore fourni de directives à la Mission sur les modalités d'application de la formule de recouvrement.

48. Le Comité consultatif estime que la réponse donnée par le Département au sujet de la recommandation susmentionnée du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que « pour assurer le contrôle des opérations de transport de personnel ou de cargaisons réalisées par des missions pour le compte de tiers, il a été demandé à toutes les missions de présenter chaque mois un rapport sur ce sujet » (A/57/5, vol. II, par. 89), n'est pas satisfaisante. Il n'est pas judicieux, du point de vue de l'efficacité, que cette question fasse l'objet de rapports mensuels au Département. Les missions devraient être pleinement habilitées à mettre en place des mécanismes pour ces remboursements après avoir reçu des directives appropriées de la part du Département.

Formation

49. D'après les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, le coût de la formation pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'est établi à 272 200 dollars. Le Comité constate que ce chiffre est inférieur aux dépenses effectives, car il ne tient pas compte du coût des voyages au titre de la formation (231 300 dollars), ni de celui du matériel didactique et des supports pédagogiques (11 100 dollars). Si l'on additionne tout ces montants, on arrive à un coût total de 514 600 dollars. De même, alors que le coût de la formation pour l'exercice 2003/04 est estimé à 551 000 dollars, si l'on tient compte du coût estimatif des voyages au titre de la formation (317 000 dollars) et de celui du matériel didactique et des supports pédagogiques (1 000 dollars), le coût total s'établit à 869 000 dollars.

50. Il a été indiqué au Comité consultatif que 58 des 69 fonctionnaires formés au cours de la période terminée le 30 juin 2002 travaillaient toujours pour la Mission; les 11 autres avaient été affectés à d'autres missions ou avaient quitté l'Organisation. **Le Comité consultatif fait observer que, compte tenu des insuffisances dans le domaine des achats et de la gestion des avoirs constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (voir A/57/5, vol. II, par. 120 à 122), il faudrait accorder une plus grande attention à la formation et retenir dans les missions les fonctionnaires chargés des achats qui ont été formés.** D'après les renseignements fournis au Comité sur les résultats de la formation pour la période terminée le 30 juin 2002, il apparaît que neuf personnes seulement ont été formées dans ce domaine. Le programme de formation pour 2003/04 ne permettra pas non plus de remédier aux insuffisances constatées car il n'est prévu de former aucun responsable des achats parmi les 307 fonctionnaires qui doivent recevoir une formation.

Transmissions et informatique

51. Le montant prévu au titre des transmissions et de l'informatique pour 2003/04, tel qu'il apparaît dans le projet de budget (A/57/673, sect. II.A.1), s'établit à

11 561 500 dollars, enregistrant une baisse de 1 112 300 dollars par rapport au montant prévu pour 2002/03. Le même montant est mentionné au tableau 14 du rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/57/723). Le Comité consultatif souligne que ces chiffres sont trompeurs car ils ne tiennent pas compte des dépenses de personnel ni du coût du transport et du fret afférent au matériel. Le Comité note que l'effectif prévu au titre des transmissions et de l'informatique, soit 75 personnes, reste inchangé. Il a été précisé au Comité, à sa demande, que, dans les prévisions pour 2003/04, le coût du fret (59 100 dollars) n'avait pas été inclus dans le montant total prévu au titre du matériel de transmission (943 200 dollars), mais l'avait été dans les prévisions au titre du matériel informatique (1 108 600 dollars). Le montant prévu pour l'achat de matériel de transmission et de matériel informatique, y compris le fret, s'établit au total à 2,1 millions de dollars (voir annexe V).

52. Le Comité consultatif note que le parc de matériel informatique actuel et approuvé de la Mission se compose de 1 234 ordinateurs de bureau ou portables. Dans le projet de budget pour 2003/04, il est prévu d'en remplacer 132, sans que les raisons de ce remplacement soient clairement exposées, que ce soit dans le projet de budget ou dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité.

53. En réponse à une demande d'éclaircissements sur la nécessité de remplacer 53 articles au titre du matériel de communication par satellite, le Comité consultatif a reçu un tableau donnant le détail des prévisions de dépense (voir annexe VI). Toutefois, la nécessité d'acheter ce matériel n'est pas justifiée comme il faudrait.

54. Compte tenu des observations formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif pense qu'il est possible de faire d'importantes économies dans ce domaine.

Services d'information

55. L'effectif proposé pour les bureaux d'Asmara et d'Addis-Abeba au titre des services d'information pour 2003/04 s'établit à 43. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le coût estimatif total des activités d'information de la MINUEE, y compris le programme de radiodiffusion, était de 2 293 800 dollars pour 2003/04. Il a également reçu, à sa demande, la répartition des activités d'information pour 2003/04 et les coûts estimatifs correspondants (voir annexe VII). **À l'avenir, ces précisions devraient figurer dans tous les projets de budget.**

56. Dans des rapports antérieurs, le Comité consultatif avait demandé qu'il soit fait usage des installations locales chaque fois qu'elles existaient. Dans le rapport du Secrétaire général daté du 20 décembre 2002 (S/2002/1393, par. 26), le Comité note que l'Autorité éthiopienne de radiodiffusion a accepté de diffuser des programmes de la MINUEE pour un coût d'environ 54 419 dollars par an. **Le Comité recommande qu'une analyse coût-efficacité de cet arrangement soit réalisée.**

Projets à effet rapide

57. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/57/672, sect. II.A), les dépenses au titre des projets à effet rapide se sont élevées à 584 900 dollars, le montant des crédits ouverts étant de 585 900 dollars. Le Comité

consultatif note que, pour la période en cours, tous les projets sont financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix.

58. Le Comité consultatif s'est demandé si l'on pouvait vraiment qualifier des projets se déroulant sur une telle période de projets à effet rapide. On lui a précisé que la situation qui régnait sur place empêchait souvent l'exécution rapide des projets. Nombre de ces projets étaient en effet exécutés dans la zone de sécurité temporaire, dans des endroits reculés, où le personnel qualifié faisait défaut. En outre, les règlements locaux ralentissaient souvent l'approbation et la mise en oeuvre des projets.

Fournitures, services et matériel divers

59. Le Comité consultatif prend note du dépassement de crédits au titre des frais divers et des ajustements pour la période terminée le 30 juin 2002, qui est imputable, d'après les renseignements complémentaires fournis au Comité, à des réclamations concernant des pertes de revenus agricoles du fait de l'occupation de terres par les contingents de la MINUEE dans le secteur Central. Les dépenses à ce titre ont atteint 377 300 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 50 400 dollars. Le Comité note que le montant demandé à cette rubrique pour la période en cours et le montant prévu pour 2003/04 est toujours de 50 400 dollars. Il a été précisé au Comité, à sa demande, que ce montant représentait une provision pour imprévus. Comme on l'a vu, le montant des réclamations présentées était hors de proportion avec le montant de la provision pour imprévus. **De l'avis du Comité consultatif, de telles provisions ne sont pas d'une grande utilité et les demandes de remboursement de dépenses imprévues devraient être présentées comme telles dans le rapport sur l'exécution du budget.**

60. Le Comité consultatif note que le dépassement de crédits enregistré en 2001/02 au titre des rations (9 190 600 dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 7 762 000 dollars) est imputable à l'installation tardive des stations d'épuration de l'eau de la MINUEE. Il lui a été précisé, à sa demande, que la première station d'épuration était entrée en service à la mi-octobre et la deuxième à la mi-novembre 2001. Ce retard, conjugué à la nécessité de constituer des stocks de réserve, a contraint la Mission à proroger la durée du contrat d'approvisionnement en eau jusqu'en mars 2002. Dans le projet de budget pour 2003/04, les prévisions de dépenses au titre des rations s'établissent à 8 063 200 dollars, soit une diminution de 1 206 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours (9 269 700 dollars). Le Comité ayant demandé pourquoi la diminution n'était pas plus importante maintenant que la Mission était autonome, il lui a été répondu que le coût des rations pour 2003/04 tenait compte du déploiement de contingents supplémentaires par rapport à la période terminée le 30 juin 2002 et comprenait le coût de la livraison d'eau en bouteilles, auparavant couvert par le contrat d'approvisionnement en eau.

61. Le Comité consultatif se félicite que la Mission utilise les moyens aériens de l'Organisation des Nations Unies, plutôt que d'affréter des aéronefs, pour transporter le matériel et les fournitures provenant de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Ce changement a permis de ramener à 1 330 000 dollars les prévisions pour 2003/04 au titre du fret et des dépenses connexes, contre 3 290 000 dollars en 2002/03. Le Comité a été informé que les heures de vol prévues au titre des opérations aériennes permettraient de répondre aux besoins.

62. Le programme de déminage peut contribuer pour beaucoup au succès des travaux de la Commission des frontières. Or, la manière dont ce programme est traité dans les documents présentés au Comité consultatif, notamment en ce qui concerne la place du budget statutaire, n'est pas claire. Selon les renseignements complémentaires fournis au Comité, les dépenses engagées au titre des services et du matériel de déminage en 2001/02 se sont élevées à 2,6 millions de dollars. Le montant demandé pour 2003/04 est de 3,1 millions de dollars, le montant réparti pour 2002/03 étant de 3 millions de dollars. Aucune explication n'est donnée pour justifier ce montant (voir aussi par. 23 ci-dessus).

Auditeurs résidents

63. En ce qui concerne le système d'auditeurs et d'inspecteurs résidents, le Comité consultatif, lors de sa visite à la Mission en juin 2002, a appris que le système des auditeurs résidents était utile. Il a également été informé du fait que, compte tenu de la structure de la Mission, l'effectif nécessaire pour s'acquitter de cette fonction était plus important que ce qu'il devrait normalement être selon les directives en vigueur. La question des inspecteurs résidents est actuellement examinée par le Comité dans le contexte de son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/57/776).

IV. Recommandations du Comité consultatif

64. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le financement de la MINUEE pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 sont indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/57/672, par. 19). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé, d'un montant de 13 392 300 dollars, ainsi que les intérêts et autres recettes, d'un montant de 10 547 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon les modalités que déterminera l'Assemblée.**

65. Les mesures que l'Assemblée générale doit prendre concernant le financement de la MINUEE pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 sont indiquées au paragraphe 21 du projet de budget (A/57/673). **Compte tenu des observations formulées ci-dessus, ainsi que de la sous-utilisation chronique par la Mission des crédits qui lui sont alloués (25 084 200 dollars en 2000/01 et 10 547 000 dollars en 2001/02), le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses au titre de la MINUEE, qui s'élève à 198,4 millions de dollars, soit réduit de 10 millions de dollars, soit environ 5 %. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 188,4 millions de dollars (montant net : 184,5 millions de dollars), et de le mettre en recouvrement à raison d'un montant brut de 15 700 000 dollars par mois (montant net : 15 375 000 dollars). Le Comité estime que cette réduction est modérée, compte tenu des tendances constatées en matière de dépenses pendant la période en cours, comme indiqué à l'annexe I au présent rapport.**

Annexe I

**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée :
état, au 28 février 2003, des dépenses pour l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | Montants répartis | Dépenses | Solde inutilisé |
|---|-------------------|------------------|-----------------|
| | (1) | (2) | (3)=(1)-(2) |
| I. Militaires et personnel de police | | | |
| Observateurs militaires | 8 360,0 | 4 484,1 | 3 875,9 |
| Contingents | 86 328,0 | 82 107,8 | 4 220,2 |
| Police civile | – | – | – |
| Unités de police constituées | – | – | – |
| Total partiel, catégorie I | 94 688,0 | 86 591,9 | 8 096,1 |
| II. Personnel civil | | | |
| Personnel international | 29 533,6 | 18 075,6 | 11 458,0 |
| Personnel recruté dans le pays | 1 301,6 | 671,5 | 630,1 |
| Volontaires des Nations Unies | 2 418,0 | 1 351,1 | 1 066,9 |
| Total partiel, catégorie II | 33 253,2 | 20 098,2 | 13 155,0 |
| III. Dépenses opérationnelles | | | |
| Personnel temporaire | – | – | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – |
| Consultants | – | – | – |
| Voyages | 811,8 | 811,0 | 0,8 |
| Installations et infrastructure | 18 903,6 | 15 992,4 | 2 911,2 |
| Transports terrestres | 6 670,6 | 1 942,1 | 4 728,5 |
| Transports aériens | 27 916,7 | 17 745,7 | 10 171,0 |
| Transports maritimes | – | – | – |
| Transmissions | 9 067,4 | 7 505,2 | 1 562,2 |
| Informatique | 3 606,4 | 1 052,1 | 2 554,3 |
| Services médicaux | 5 323,4 | 3 804,6 | 1 518,8 |
| Matériel spécial | 1 901,2 | 1 756,0 | 145,2 |
| Fournitures, services et matériel divers | 18 687,9 | 8 263,2 | 10 424,7 |
| Projets à effet rapide | – | – | – |
| Total partiel, catégorie III | 92 889,0 | 58 872,3 | 34 016,7 |
| Total brut | 220 830,2 | 165 562,4 | 55 267,8 |

| <i>Catégorie de dépenses</i> | <i>Montants répartis</i> | <i>Dépenses</i> | <i>Solde inutilisé</i> |
|---|--------------------------|------------------|------------------------|
| | <i>(1)</i> | <i>(2)</i> | <i>(3)=(1)-(2)</i> |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 4 015,4 | 2 511,3 | 1 504,1 |
| Total net | 216 814,8 | 163 051,1 | 53 763,7 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – |
| Total | 220 830,2 | 165 562,4 | 55 267,8 |

Annexe II

**Appui fourni aux contingents par la Mission
des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée**

| <i>Catégorie</i> | <i>Contingent</i> | <i>Articles</i> | <i>Observations</i> |
|--|-------------------|-------------------------------------|---|
| Restauration | Inde | Réfrigérateurs | Sept, à déduire des montants à rembourser |
| | Jordanie | Réfrigérateurs | Un, à déduire des montants à rembourser |
| | Kenya | Réfrigérateurs | Quatre, à déduire des montants à rembourser |
| | Bangladesh | Réfrigérateurs | Un, à déduire des montants à rembourser |
| Appui à l'élément national de soutien logistique | Irlande | Rations alimentaires et eau potable | À rembourser |
| | Slovaquie | Rations alimentaires et eau potable | À rembourser |

Annexe III

Appui fourni par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée à titre remboursable à la Commission du tracé de la frontière

Montant total des remboursements effectués par la Commission du tracé de la frontière, par rubrique, pour la période allant du 1er décembre 2001 au 31 décembre 2002

(En dollars des États-Unis)

| | |
|--|-------------------|
| Opérations aériennes | 696 454,91 |
| Transports | 6 321,23 |
| Génie | 44 379,40 |
| Traitement électronique de l'information | 28 142,50 |
| Transmissions | 1 371,76 |
| Fournitures | 21 056,65 |
| Total | 797 726,45 |

Annexe IV

Réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

Le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) est lié à l'achèvement du processus de délimitation de démarcation, qui relève de la responsabilité exclusive de la Commission du tracé de la frontière. La MINUEE n'exerce aucun contrôle sur ce processus auquel elle offre un appui administratif et logistique.

L'achèvement du processus de délimitation a été retardé à plusieurs reprises en 2001. De manière analogue, le calendrier initial de démarcation, suivant lequel cette opération devait être achevée en mai 2003, et a dû être ajusté plusieurs fois. À l'heure actuelle, on pense que ce processus sera achevé en novembre 2003, sur la base d'une estimation technique des géomètres de la Commission du tracé de la frontière, quant au nombre de mois qu'il faudra pour planter les bornes.

Le calendrier ne tient pas compte de la possibilité qui pourrait surgir d'autres désaccords entre les parties sur le plan des procédures ou sur le plan politique, analogues à ceux qui ont caractérisé le processus durant les 11 mois qui se sont écoulés depuis la décision prise en avril 2002 en ce qui concerne la délimitation. Dans l'intervalle, la MINUEE doit continuer à s'acquitter de la totalité de son mandat en matière de suivi et ne peut pas commencer à réduire ses effectifs tant qu'elle n'est pas sûre que le processus de démarcation est sur le point de s'achever. Or, à ce jour, il n'a même pas commencé.

Annexe V

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : matériel nécessaire pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Stocks^a</i> | <i>Matériel approuvé^b</i> | <i>Matériel supplémentaire^c</i> | <i>Matériel à remplacer^c</i> | <i>Nombre^c</i> | <i>Montant^d</i> |
|---|---------------------------|--|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Installations et infrastructure | | | | | | |
| Achat de matériel | | | | | | |
| Matériel de sécurité | 88 | 126 | – | 81 | 81 | 15,4 |
| Total partiel | 88 | 126 | – | 81 | 81 | 15,4 |
| Transports terrestres | | | | | | |
| Matériel d'atelier | | | | | | |
| Matériel lourd | – | – | 11 | – | 11 | 129,7 |
| Outils divers | – | – | – | – | – | 39,7 |
| Total partiel | – | – | 11 | – | 11 | 169,4 |
| Transmissions | | | | | | |
| Matériel | | | | | | |
| Matériel radio | 2 293 | 544 | – | 17 | 17 | 212,2 |
| Matériel pour satellite | 604 | 51 | – | 53 | 53 | 349,6 |
| Matériel téléphonique | 390 | – | – | 144 | 144 | 283,5 |
| Outils et matériel | 324 | 26 | 1 | 74 | 75 | 157,0 |
| Total partiel | 3 611 | 621 | 1 | 288 | 289 | 1 002,3 |
| Informatique | | | | | | |
| Matériel de traitement électronique de l'information | | | | | | |
| Ordinateurs de bureau | 872 | 174 | – | 132 | 132 | 235,7 |
| Ordinateurs portatifs | 188 | – | – | – | – | – |
| Imprimantes | 630 | 137 | – | 134 | 134 | 136,6 |
| Serveurs | 64 | 21 | – | 16 | 16 | 243,8 |
| Outils et matériel | 320 | 253 | 22 | 182 | 204 | 492,5 |
| Total partiel | 2 074 | 585 | 22 | 464 | 486 | 1 108,6 |
| Fournitures générales, services et matériel | | | | | | |
| Matériel divers | | | | | | |
| Mobilier de bureau | 6 124 | 135 | – | – | – | – |
| Matériel de bureau | 125 | 6 | – | – | – | – |
| Matériel d'hébergement | 714 | 95 | – | – | – | – |

| <i>Catégorie</i> | <i>Stocks^a</i> | <i>Matériel approuvé^b</i> | <i>Matériel supplémentaire^c</i> | <i>Matériel à remplacer^c</i> | <i>Nombre^c</i> | <i>Montant^d</i> |
|--|---------------------------|--------------------------------------|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Citernes à carburant et pompes | 194 | – | – | – | – | – |
| Bâtiments préfabriqués | 790 | 360 | – | – | – | – |
| Groupes électrogènes | 140 | 13 | – | – | – | – |
| Citernes à eau et fosses septiques | 3 | – | – | – | – | – |
| Autre matériel divers | 827 | 34 | – | 216 | 216 | 24,2 |
| Total partiel | 8 917 | 643 | – | 216 | 216 | 24,2 |
| Matériel de détection des mines et matériel de déminage | | | | | | |
| Matériel de détection des mines et matériel de déminage | 39 | 332 | – | 380 | 380 | 86,3 |
| Total partiel | 39 | 332 | – | 380 | 380 | 86,3 |
| Matériel d'observation | | | | | | |
| Jumelles | 132 | 14 | – | 13 | 13 | 6,3 |
| Dispositifs d'observation nocturne | 25 | 5 | – | 4 | 4 | 20,5 |
| Total partiel | 157 | 19 | – | 17 | 17 | 26,8 |
| Total | | | | | | 2 433,0 |

^a Stocks au 30 juin 2002.

^b Matériel approuvé pour 2002/03.

^c Matériel demandé pour 2003/04.

^d Coût total, y compris le fret.

Annexe VI

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : remplacement de matériel pour satellite

Des ressources ont été demandées pour 2003-2004 pour remplacer 53 éléments de l'équipement des satellites en raison de leur usure normale et conformément à la procédure de remplacement standard de 15 % du matériel. On trouvera ci-après des détails concernant le matériel demandé :

MINUEE : matériel pour satellite demandé pour 2003-2004

(En dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Coût unitaire</i> | <i>Quantité</i> | <i>Coût</i> |
|--|----------------------|-----------------|----------------|
| Récepteurs GPS | 400 | 15 | 6 000 |
| Modems | 6 000 | 8 | 48 000 |
| Récepteurs RF | 20 000 | 6 | 120 000 |
| Commutateurs RF | 3 000 | 4 | 12 000 |
| Commutateurs (amplificateurs à faible bruit) | 2 500 | 4 | 10 000 |
| Amplificateurs à faible bruit | 3 000 | 7 | 21 000 |
| Commutateurs locaux DAMA | 16 000 | 3 | 48 000 |
| Terminal INMARSAT « M4 » | 7 000 | 3 | 21 000 |
| Concentrateurs de voies asynchrones/routeurs | 6 000 | 3 | 18 000 |
| Total partiel | | 53 | 304 000 |
| Fret | | | 45 600 |
| Total | | | 349 600 |

Annexe VII

Activités d'information

MINUEE, 2003-2004 : activités d'information*

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | |
|--|----------------|
| Personnel civil | |
| Personnel international | |
| Traitements | 499,0 |
| Contributions du personnel | 202,9 |
| Dépenses communes de personnel | 246,2 |
| Indemnité de subsistance (missions) | 316,4 |
| Total partiel | 1 264,5 |
| Personnel recruté dans le pays | |
| Traitements | 60,5 |
| Contributions du personnel | 14,0 |
| Dépenses communes de personnel | 19,4 |
| Total partiel | 94,0 |
| Volontaires des Nations Unies | |
| Volontaires des Nations Unies | 315,4 |
| Total partiel | 315,4 |
| Total, personnel civil | 1 673,8 |
| Dépenses opérationnelles | |
| Matériel | 59,1 |
| Fournitures | 101,9 |
| Services contractuels | 459,0 |
| Total, dépenses opérationnelles | 620,0 |
| Total général | 2 293,8 |

* Y compris les programmes radio.